CANTON DE VAUD

COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2026 – 2031

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 03/26

Budget 2027

DELEGUEE MUNICIPALE : MME JOHANNA PINI

Table des matières

1 Bases légales 3

2 Préambule 3

2.1 Introduction 3

2.2 Synthèse 4

2.3 Contexte économique vaudois 5

3 Présentation du budget, classification par nature 6

3.1 Évolution des revenus selon la classification par nature 6

3.2 Évolution des charges selon la classification par nature 10

3.3 Architecture de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) et les impacts sur notre budget 15

3.4 Résultat échelonné 18

4 Classification fonctionnelle 19

4.1 Structure et définition des charges et revenus selon la classification fonctionnelle 19

4.2 Administration générale 20

4.3 Ordre et sécurité publics, défense 20

4.4 Formation 21

4.5 Culture, sport et loisirs 21

4.6 Santé 22

4.7 Prévoyance sociale 22

4.8 Trafic et télécommunications 22

4.9 Protection de l'environnement et à l'aménagement du territoire 23

4.10 Économie publique 23

4.11 Finances et impôts 24

5 Budget d'investissements 25

5.1 Introduction budget d'investissement 25

6 Conclusion 27

1 Bases légales

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

1. de l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956,
2. de l'article 86 du règlement du Conseil communal du 1er janvier 2017,
3. des articles 5 à 8 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979,

la Municipalité soumet le budget 2027 à votre approbation. Il a été approuvé par la Municipalité le 28 septembre 2026 et tient compte des informations disponibles à cette date.

2 Préambule

2.1 Introduction

Dans le présent préavis, nous présentons les principaux éléments ayant guidé l'élaboration du budget 2027 et analysons les principales évolutions de la situation financière de la Commune. L'analyse débute par l'examen des revenus et des charges selon la classification par nature, avec une attention particulière portée aux mécanismes de la péréquation, qui représentent une part importante des dépenses communales. Elle se poursuit ensuite selon une approche fonctionnelle, afin d'identifier les domaines et missions auxquels les ressources sont consacrées.

Comme les années précédentes, le budget est présenté parallèlement à l'arrêté d'imposition. Les deux préavis doivent être lus conjointement afin de disposer d'une vision globale de la situation financière future, des projets associés et des éléments nécessaires à une décision éclairée.

Des commentaires en bleu ont également été intégrés directement au budget 2027 afin d'expliquer l'évolution des postes et d'en faciliter la lecture, sans devoir systématiquement se référer au présent préavis.

La construction du budget 2027 repose sur un principe de prudence. Les besoins et obligations de la Commune ont été analysés afin de prévoir des enveloppes suffisantes pour assurer son bon fonctionnement et son pilotage. Les revenus ont, quant à eux, été estimés sur la base de la situation connue à ce jour, avec une marge de prudence, particulièrement pour les revenus fiscaux conjoncturels, difficiles à anticiper et fortement volatils.

Cette méthode vise à établir un budget réaliste et responsable, garantissant à la Commune les ressources nécessaires à l'accomplissement de ses missions tout en tenant compte des incertitudes susceptibles d'affecter ses revenus.

2.2 Synthèse

Budget 2027 en bref :

	Budget 2027	Budget 2026	Evolution	Comptes 2025
Charges	24 472 164	23 441 430	4.40%	24 075 625
Revenus	-23 691 520	-23 010 600	2.96%	-24 141 482
Excédent de charges	780 644	430 830		-65 857

La synthèse ci-dessous reprend les principales évolutions du budget 2027 :

- La population est estimée à **2'550 habitants à fin 2027**, contre 2'496 en 2025 et 2'466 en 2024. Cette augmentation est principalement liée à la réalisation du projet « Résidences Principales », qui entraînera la création de nouveaux logements.
- Les recettes fiscales augmentent de **CHF 434'500 par rapport au budget 2026**, principalement en raison de l'évolution favorable des recettes fiscales ordinaires et de l'augmentation attendue de la population
- S'agissant des **impôts conjoncturels**, et conformément au principe de prudence appliqué lors des budgets 2025 et 2026, des montants volontairement conservateurs ont été retenus en raison de leur forte volatilité.
- Les charges péréquatives[1], calculées sur la base de nos estimations de revenus, représentent 57.4% de nos charges courantes. Elles **augmentent** de **CHF 189'600** par rapport au budget 2026, tout en restant inférieures de CHF 145'719 aux comptes 2025.
- Les coûts globaux des différentes intercommunalités **augmentent de CHF 320'850** par rapport au budget 2026.
- Après neutralisation de l'effet lié à l'internalisation de la bourse communale, le renforcement escompté des effectifs entraîne une **augmentation** nette des charges de personnel de **CHF 147'000**.
- Suite à l'adoption du préavis 51/26 « Création d'une place de jeux pour les enfants et d'un terrain de football synthétique » les amortissements et intérêts entraînent une charge supplémentaire d'environ **CHF 137'000.**
- Hors charges de transfert[2], conséquences financières des préavis déjà votés et imputations internes, les charges directement pilotables par la Municipalité évoluent de **CHF 5'007'380 à CHF 5'243'494**, soit une augmentation de **4.72 %** due principalement aux charges de personnel.
- Ces différents éléments, conjugués à une estimation prudente des revenus, conduisent à un **déficit budgétaire prévisionnel de CHF 780'644**.
- Le programme d'investissements prévu pour 2027 s'élève à CHF 8'336'000. Sous réserve de recettes fiscales conjoncturelles exceptionnelles, son financement nécessitera le recours à l'emprunt.

[1] Il s'agit de la péréquation intercommunale, de la participation à la cohésion sociale et la facture policière

[2] Participation aux charges cantonales (transports publics, charges péréquatives, etc.) et participation aux charges des associations et sociétés intercommunales.

2.3 Contexte économique vaudois

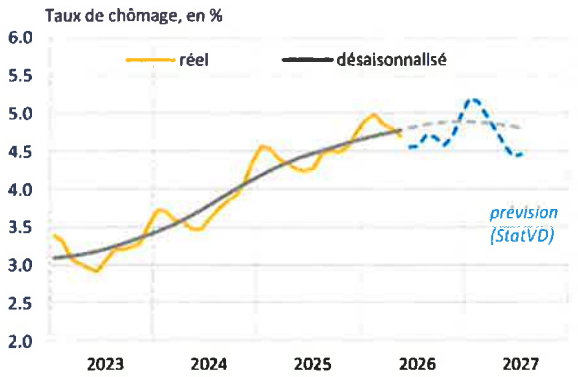
Selon « Conjoncture – juin 2026 » de Statistique Vaud, l'économie vaudoise ralentit dans un contexte international incertain, tout en conservant une croissance positive en 2026, estimée entre 0,8 % et 1,1 % du PIB.

Les tensions géopolitiques, les coûts de l'énergie, les incertitudes du commerce international et l'appréciation du franc pèsent sur l'industrie et les exportations vaudoises, en recul de 9 % sur les cinq premiers mois de 2026 par rapport à la même période de 2025.

Plusieurs facteurs soutiennent toutefois l'économie cantonale : progression de l'emploi, surtout dans les services, situation encore favorable dans la construction et croissance démographique de 0,9 % sur douze mois, qui entretient la demande intérieure.

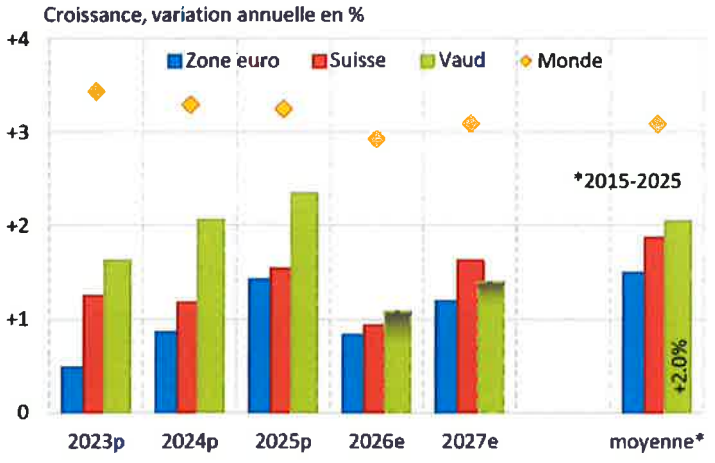
La vigilance reste de mise : le chômage atteignait 4,7 % à fin mai 2026 et le commerce de détail ainsi que la restauration évoluaient moins favorablement, alors que les perspectives demeuraient relativement positives dans la construction et les services.

Pour 2027, la demande intérieure devrait rester relativement solide, mais le chômage devrait se maintenir autour de 4,7 %. Dans un contexte de croissance modérée et d'incertitudes persistantes, ces éléments justifient une appréciation prudente de l'évolution des recettes fiscales et de la situation financière communale.



Sources : StatVD/SECO, juin 2026.

F8. Produit intérieur brut et prévisions



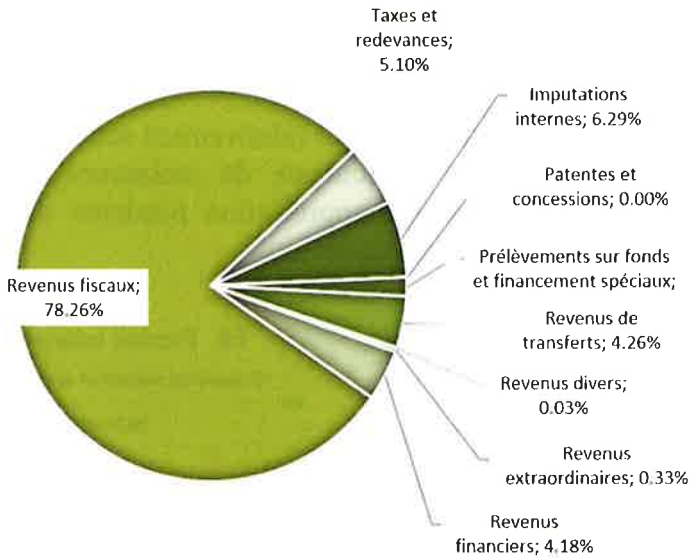
Sources : StatVD/SECO/OCDE, juin 2026 ; Quantitas, avril 2026. p: provisoires e: estimations.

3 Présentation du budget, classification par nature

Selon le MCH2, la classification par nature regroupe les charges et les revenus en fonction de leur type (charge de personnel, amortissements, biens et service, etc.). Elle permet ainsi de comprendre comment les ressources sont utilisées ou générées, indépendamment du domaine ou de la mission auxquels elles se rapportent.

La classification fonctionnelle (qui sera présentée au chapitre 4), répartit quant à elle, les charges et les revenus selon les différentes missions de la Commune. Elle permet ainsi de comprendre dans quels domaines les ressources sont mobilisées et de mettre en évidence le poids financier des principales politiques publiques communales.

3.1 Évolution des revenus selon la classification par nature



Le budget des revenus pour l'exercice 2027 s'élèvent à CHF 23'691'520 (CHF 23'010'600 en 2026), soit une augmentation de 2.96% (+ CHF 680'920).

	Budget 2027		Budget 2026	Diff. B27/B26	Diff. B27/B26	Comptes 2025
Revenus par nature	Revenus	en %	Revenus	Revenus	en %	Revenus
40. Revenus fiscaux	18 540 000	78.26%	18 095 500	444 500	2.46%	19 384 069
41. Patentes et concessions	750	0.00%	1 000	-250	-25.00%	766
42. Taxes et redevances	1 209 400	5.10%	1 206 550	2 850	0.24%	1 229 471
43. Revenus divers	6 000	0.03%	6 000	-	0.00%	6 070
44. Revenus financiers	990 970	4.18%	976 400	14 570	1.49%	1 008 603
45. Prélèvements sur fonds et financement spéciaux	365 440	1.54%	244 800	120 640	49.28%	251 892
46. Revenus de transferts	1 010 350	4.26%	1 026 500	-16 150	-1.57%	823 806
48. Revenus extraordinaires	77 680	0.33%	26 900	50 780	188.77%	28 095
49. Imputations internes	1 490 930	6.29%	1 426 950	63 980	4.48%	1 408 709
Total des revenus	**23 691 520**	**100.00%**	**23 010 600**	**680 920**	**2.96%**	**24 141 482**

Nos revenus courants sont estimés en hausse de 2,1 % (+ CHF 445'520), principalement sous l'effet de l'évolution des revenus fiscaux, qui tient compte à la fois des données fiscales actuellement disponibles et de l'augmentation attendue de la population

	Budget 2027	Budget 2026	Diff. B27/B26	Diff. B27/B26	Comptes 2025
Revenus courants	Revenus	Revenus	Revenus	en %	Revenus
Total des revenus	23 691 520	23 010 600	680 920	2.96%	24 141 482
./. 45. Prélèvements sur fonds et financement spéciaux	-365 440	-244 800	-120 640	49.28%	-251 892
./. 48. Revenus extraordinaire	-77 680	-26 900	-50 780	188.77%	-28 095
./. 49. Imputations internes	-1 490 930	-1 426 950	-63 980	4.48%	-1 408 709
Total des revenus courants	**21 757 470**	**21 311 950**	**445 520**	**2.09%**	**22 452 786**

3.1.1 Revenus fiscaux (40)

Les revenus fiscaux constituent la principale source de revenus de la commune et représentent 78.3% de l'enveloppe globale. Si l'on regarde *« qui »* contribuent, on constate que les impôts sur les personnes physiques représentent 88,7% de nos revenus fiscaux alors que les impôts sur les personnes morales ne représentent que 1%. La part des impôts conjoncturels (droit de mutation, impôt succession et donation, gains immobiliers) est de 5% tout comme pour l'impôts foncier.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de nos revenus fiscaux :

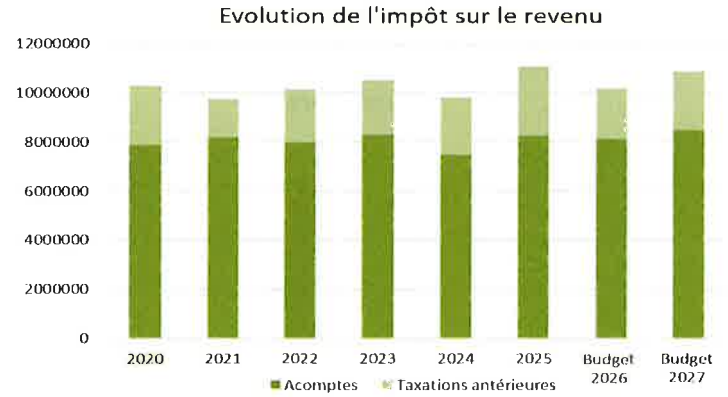
Résumé des revenus fiscaux	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
Personnes physiques*	16 843 000	16 445 000	16 942 954
Personnes morales**	193 000	176 500	222 577
Impôt foncier	990 000	970 000	986 191
Droits de mutation	450 000	450 000	591 733
Impôt successions et donations	50 000	50 000	675 630
Impôt sur les chiens	19 000	19 000	19 750
Part à l'impôt gains immobiliers	450 000	450 000	254 963
Total	**18 995 000**	**18 560 500**	**19 693 798**
Taux d'imposition	**59**	**59**	**59**
Point d'impôt	**283 407**	**274 492**	**280 726**

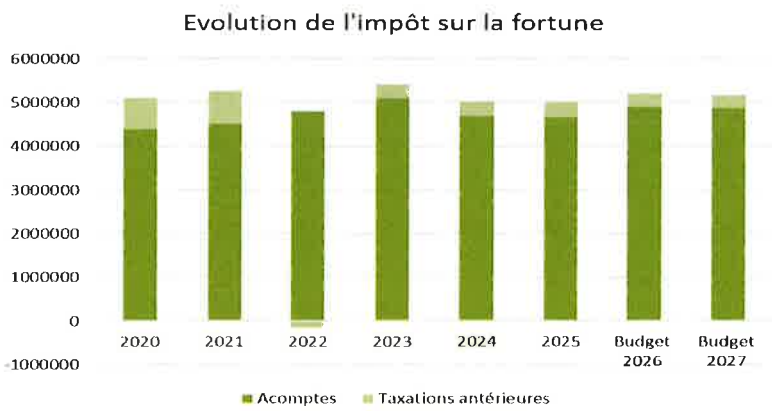
** Impôt sur le revenu, fortune, à la source, dépense, récupéré après défalcation, frontaliers*

*** Impôt sur bénéfice, capital, complémentaire sur les immeubles, RFFA*

En termes de structure les revenus fiscaux reposent principalement sur les acomptes de l'année en cours, qui représentent entre 80 % et 86 % du total et sont relativement stables. Les taxations relatives aux années antérieures (intitulé précédemment : rattrapage d'impôts) complètent ces revenus à hauteur de 14 % à 20 %.

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des impôts sur le revenu et sur la fortune avec la répartition de la part acomptes et taxations antérieures.





Les prévisions fiscales ordinaires[3] ont été établies selon une approche tenant compte à la fois des résultats historiques et de la situation constatée au 31 juillet 2026 (dernier document à disposition lors de la rédaction du préavis).

S'agissant de l'impôt sur le revenu et la fortune, les acomptes comptabilisés au 31 juillet 2026 font ressortir un montant de CHF 13'332'687, tandis que la moyenne observée depuis 2023 s'établit à environ CHF 12'800'000. Par ailleurs, la Direction générale de la fiscalité vaudoise préconise, pour les projections budgétaires, une progression générale de 1 % de l'impôt sur le revenu et la fortune. Au regard de ces différents éléments, un montant de CHF 13'150'000 a été retenu au budget 2027 pour les acomptes, permettant de tenir compte de la tendance actuelle tout en conservant une hypothèse prudente.

Concernant les taxations antérieures, nous avons retenu un montant de CHF 2'700'000, inférieur à la moyenne enregistrée depuis 2023 (CHF 2'800'000), afin de conserver une marge de prudence en raison de leur plus forte variabilité.

Enfin, une progression de CHF 200'000 a été intégrée en raison de la croissance attendue de la population, ceci basé sur le revenu fiscal moyen par habitant.

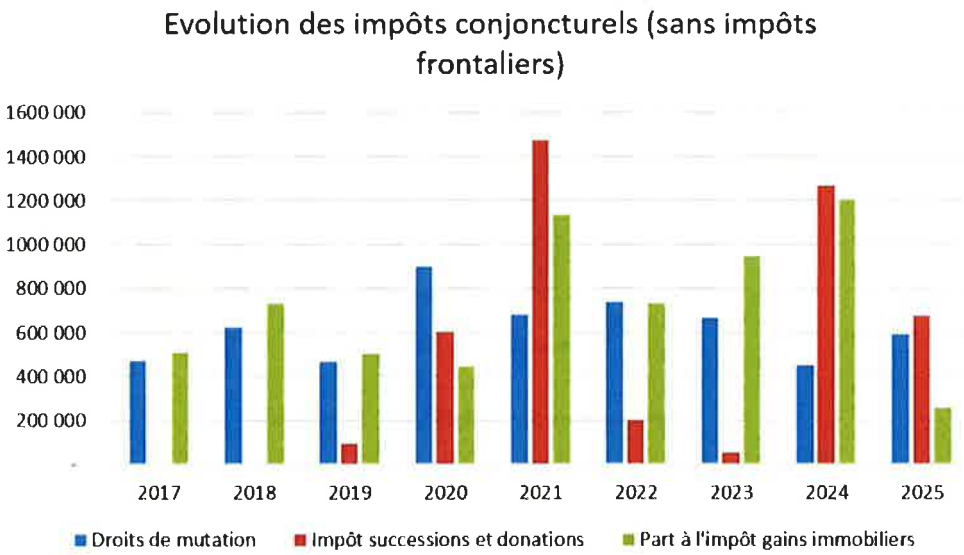
Ainsi, les prévisions pour l'impôt sur le revenu et la fortune se présentent comme suit :

- Acomptes : CHF 13'150'000
- Taxations antérieures : CHF 2'700'000
- Nouveaux habitants : CHF 200'000

S'agissant des impôts conjoncturels[4], hors impôts sur les frontaliers, une approche conservatrice identique aux années précédentes a été retenue. Le graphique ci-dessous met en évidence leur forte volatilité entre 2017 et 2025 :

- Droits de mutations : CHF 450'000, (fluctuent entre CHF 447'645 et CHF 897'113)
- Impôt successions et donations : CHF 50'000, (fluctuent entre CHF 0 et CHF 1'474'721)
- Gains immobiliers : CHF 450'000, (fluctuent entre CHF 254'963 et CHF 1'202'659)

Ainsi le montant de ces impôts conjoncturels a été estimé à CHF 950'000.



[3] Impôt sur : revenu, fortune, à la source, sur la dépense, bénéfice, capital, foncier, complémentaires sur immeubles

[4] Droits de mutation, impôt sur les successions et donations, gains immobiliers et impôt frontaliers.

3.1.2 Patentes et concessions (41)

Cette rubrique concerne le revenu rétrocédé par la Police du commerce à Lausanne au titre des débits de boisson.

3.1.3 Taxes et redevances (42)

Cette rubrique est composée des émoluments et refacturations de frais (contrôle des habitants, police des constructions), les revenus liés au port, les taxes liées aux déchets et l'épuration, les ventes de billets CFF/CGN, les ventes de bois, les revenus des bornes de recharge ainsi que divers remboursements.

Les revenus de CHF 1'209'400 sont stables par rapport au budget 2026 (CHF 1'206'550) et les comptes 2025 (CHF 1'229'470).

3.1.4 Revenus divers (43)

Cette rubrique contient uniquement les cotisations des membres de la bibliothèque communale à Crans.

3.1.5 Revenus financiers (44)

Il s'agit des revenus d'intérêts (y.c. intérêts impôts), des dividendes, des loyers du patrimoine financier et administratif et diverses locations.

Les revenus sont supérieurs de 1.5% au budget 2026. Il s'agit de divers ajustements afin de refléter la réalité de ces revenus.

3.1.6 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux (45)

Cette rubrique comprend les prélèvements sur les fonds affectés aux domaines des déchets, de l'épuration, du tourisme, du port et du développement durable.

Ces fonds, alimentés au fil des années, permettent de couvrir certaines dépenses spécifiques et d'assurer le financement des activités concernées sans devoir les financer directement par les recettes ordinaires de l'exercice.

L'augmentation de CHF 120'640 s'explique comme suit :

- Les revenus des taxes d'épuration sont en baisse, reflet des comptes 2025 ; de ce fait un prélèvement supplémentaire de CHF 46'640 est prévu sur le fonds de réserve épuration.
- Le fonds de réserve pour les bâtiments administratifs doit encore être mis en conformité avec le MCH2. Les prélèvements ont donc été réduits de CHF 50'000 par rapport au budget 2026.
- Augmentation de CHF 124'000 liée à l'usage du fonds pour le développement durable et qui n'était pas inscrit au budget 2026.

3.1.7 Revenus de transferts (46)

Les revenus de transferts correspondent à des revenus perçus par le canton, les communes ou les associations de communes, puis reversés à notre commune.

Les principaux éléments entrant dans cette rubrique sont les gains immobiliers, l'impôt sur les frontaliers, l'impôt RFFA[5] (ces éléments sont présentés dans le chapitre « Revenus fiscaux »

[5] Réforme fiscale qui a modifié la taxation des entreprises dans le canton de Vaud, notamment en abaissant leur taux d'imposition et en compensant cette baisse par différentes mesures sociales.

afin d'assurer une meilleure cohérence), les rétrocessions liées à la taxe aux sacs pour la collecte des déchets, les loyers de l'école et de la crèche reversés par l'APEJ, ainsi que les subventions cantonales.

Ces revenus demeurent globalement stables, avec une légère diminution de CHF 16'150 (-1.6%).

3.1.8 Revenus extraordinaires (48)

Cette rubrique regroupe uniquement les revenus liés à des préfinancements ou des prélèvements à la réserve de politique budgétaire.

Depuis l'introduction du MCH2, ces éléments font l'objet d'une rubrique distincte afin de dissocier les effets des résultats des exercices précédents et d'en identifier clairement l'impact sur les comptes de l'exercice.

Différents préavis ou projets ont fait l'objet d'un préfinancement suite aux bons exercices 2024 et 2025 ; on retrouve dans cette rubrique un revenu correspondant aux amortissements annuels de ces objets.

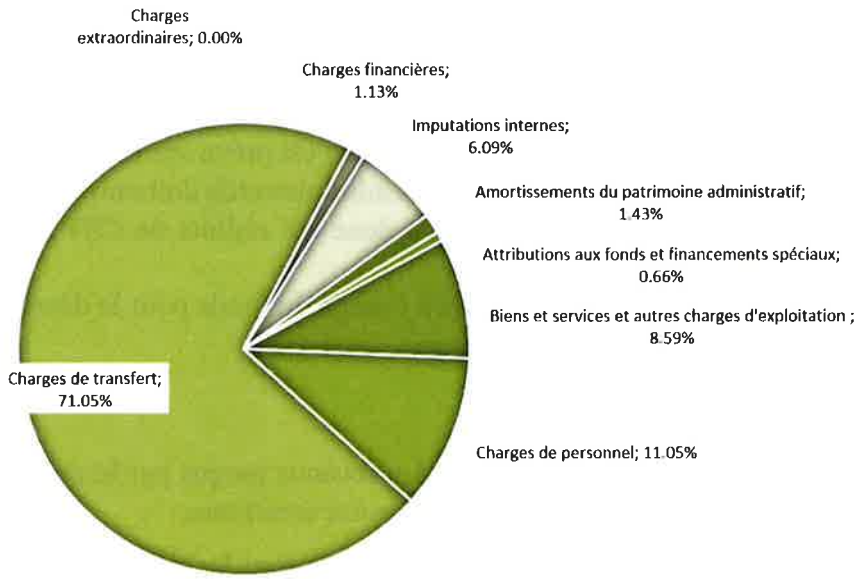
3.1.9 Imputations internes (49)

Les imputations internes sont des écritures comptables qui permettent de transférer des coûts ou des produits entre différents services de la commune.

Elles servent notamment à :

- Répartir les coûts d'un service commun entre plusieurs services
- Attribuer correctement les charges à leur secteur d'activité
- Assurer une meilleure transparence des coûts et une image fidèle des comptes

3.2 Évolution des charges selon la classification par nature



Le budget de charges pour l'exercice 2027 s'élèvent à CHF 24'472'164 (CHF 23'441'430 en 2026), soit une augmentation de 4.40% (+ CHF 1'030'734)

Charges par nature	Budget 2027 Charges	en %	Budget 2026 Charges	Diff. B27/B26 Charges	Diff. B27/B26 en %	Comptes 2025 Charges
30. Charges de personnel	2 703 100	11.05%	2 436 850	266 250	10.93%	2 200 977
31. Biens et services et autres charges d'exploitation	2 101 364	8.59%	2 173 630	-72 266	-3.32%	1 979 646
33. Amortissements du patrimoine administratif	350 140	1.43%	257 200	92 940	36.14%	250 335
34. Charges financières	277 230	1.13%	231 600	45 630	19.70%	321 044
35. Attributions aux fonds et financements spéciaux	161 800	0.66%	165 300	-3 500	-2.12%	188 392
36. Charges de transfert	17 387 600	71.05%	16 749 900	637 700	3.81%	16 831 522
38. Charges extraordinaires	-	0.00%	-	-	0.00%	960 857
39. Imputations internes	1 490 930	6.09%	1 426 950	63 980	4.48%	1 408 709
Total des charges	**24 472 164**	**100.00%**	**23 441 430**	**1 030 734**	**4.40%**	**24 141 482**

En considérant les dépenses courantes (le total des dépenses moins les amortissements, les attributions aux fonds et les imputations internes), les charges augmentent de CHF 877'314.- soit + 4.06%.

Charges courantes	Budget 2027 Charges	Budget 2026 Charges	Diff. B27/B26 Charges	Diff. B27/B26 en %	Comptes 2025 Charges
Total des charges	24 472 164	23 441 430	1 030 734	4.40%	24 141 482
./. 33. Amortissements	-350 140	-257 200	-92 940	36.14%	-250 335
./. 35. Attributions fonds	-161 800	-165 300	3 500	-2.12%	-188 392
./. 38. Charges extraordinaires	-	-	-	0.00%	-960 857
./. 39. Imputations internes	-1 490 930	-1 426 950	-63 980	4.48%	-1 408 709
Total des dépenses courantes	**22 469 294**	**21 591 980**	**877 314**	**4.06%**	**21 333 189**

3.2.1 Les charges de personnel (30)

Cette rubrique comprend toutes les charges liées au travail pour la commune, que ce soit pour le personnel communal, pour la Municipalité ou pour le Conseil Communal. Les charges de personnel sont en hausse de 10,9 %, soit une augmentation de CHF 266'250. Cette évolution s'explique principalement par trois facteurs :

- Premièrement, en raison d'une indexation prévisionnelle de 1% sur la masse salariale.
- Deuxièmement, par le reclassement de la rémunération liée à la bourse communale, qui figurait auparavant dans la rubrique « Charges de biens et services et autres charges d'exploitation » à la suite de l'internalisation de la fonction de boursier communal.
- Renforcement global des effectifs, impliquant une augmentation des charges salariales.

3.2.2 Les achats de biens et de services et autres charges d'exploitation (31)

Ces charges comprennent les coûts liés aux tâches essentielles d'une commune ainsi qu'à son patrimoine administratif. Ainsi cette rubrique regroupe les achats et entretiens de matériel et de machines, les ressources énergétiques, la collecte et le traitement des déchets, les honoraires de prestations (études, avocats, etc.) ainsi que l'entretien des bâtiments administratifs, routes, égouts et forêts.

La diminution nette de CHF 72'266 (-3,3 %) résulte de plusieurs mouvements. Elle s'explique principalement par le reclassement de la rémunération du boursier communal dans les charges de personnel, ainsi que par une diminution générale des frais informatiques, notamment en lien avec le remplacement du site internet prévu au budget 2026.

Ces diminutions sont partiellement compensées par une hausse des dépenses d'entretien des bâtiments du patrimoine administratif, notamment pour différentes mises en conformité AEAI, le remplacement des stores de l'école et l'installation d'une toile d'ombrage à la crèche ainsi que par une augmentation des travaux d'entretien routier.

3.2.3 Amortissements du patrimoine administratif (33)

Le MCH2 distingue les amortissements du patrimoine administratif, qui entrent dans le calcul du résultat d'exploitation, de ceux du patrimoine financier, comptabilisés parmi les charges financières (rubrique 344).

L'augmentation des amortissements de CHF 92'940 s'explique principalement par le préavis 51/26 « Création d'une place de jeux pour les enfants et d'un terrain de football synthétique » pour CHF 89'000.

Ci-après le récapitulatif des amortissements prévus sur 2027. Il convient de relever que seuls les amortissements relatifs aux préavis déjà acceptés par le Conseil communal figurent au budget 2027. Un crédit budgétaire complémentaire sera sollicité, le cas échéant, lors de la présentation des préavis d'investissements concernés.

Les préfinancements qui sont liés à ces amortissements sont également indiqués. Pour rappel, un préfinancement permet d'affecter une partie d'un excédent de revenus au financement futur d'une charge déterminée. Lorsqu'un amortissement est couvert par un préfinancement, le prélèvement correspondant vient compenser la charge d'amortissement et figure dans les revenus extraordinaires. Ainsi, la part des amortissements couverte par un préfinancement n'a pas d'impact net sur le résultat.

Préavis	Préfinancement 2027	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
Réfection de 3 courts de tennis préavis no 23/2024	0.00	15 600	15 500	15 600
Crèche communale préavis no 48/2015 et 59/2016	0.00	49 500	49 500	49 500
Etude rénovation du centre communal préavis no 37/2025	13 600	13 600	13 600	14 662.80
Etude 1ère étape zone de loisirs » préavis no 31/2024	4 800	4 800	4 800	4 876.50
Rénovation/mise conformité en éclairage préavis no 35/2025	26 500	26 500	26 500	26 560
Etude réf./agrandissement terrain foot en herbe préavis no 36/2024	0.00	3 950	4 000	4 068.45
Etude 3ème phase réaménagement zone de loisirs 46/25	14 500	14 500	14 500	14 535
Réf. zone de vie et toiture chalet Poële-Chaud préavis no 40/2025	8 550	8 550	8 500	8 555.90
Réalisation travaux sécurisation aux abords de l'école préavis no 41/25	9 730	9 730	9 800	0.00
Installation bornes recharge véhicules électriques préavis no 50/25	0.00	2 460	0.00	0.00
Travaux d'entretien du Nant Riond préavis no 54/26	0.00	300	0.00	0.00
Création place jeux pour les enfants et terrain foot. Synthétique préavis no 51/26	0.00	89 000	0.00	0.00
Réfection des collecteurs EU, EC et mise en séparatif	0.00	111 650	110 500	111 976.20
Total	77 680	350 140	257 200	250 334.85

3.2.4 Charges financières (34)

MCH2 distingue les activités fondamentales d'une commune des activités pouvant servir à son financement. Par conséquent les charges ayant trait à l'activité du patrimoine financier font partie de la rubrique charges financières qui comprendra des éléments tels que les charges liées aux immeubles du patrimoine financier, les intérêts des dettes et les frais bancaires.

Les charges financières augmentent de CHF 45'630 (+19.7%) principalement en raison de la hausse des intérêts de la dette, partiellement compensée par une diminution des charges liées aux bâtiments du patrimoine financier.

Les intérêts 2027 se situent à CHF 80'830, correspondant aux intérêts sur l'emprunt de 5.9 millions au taux de 1.37% contracté le 30 juin 2026, et qui englobe :

- Le renouvellement de l'emprunt de 2.5 millions arrivant à échéance le 30 juin 2026.
- Un nouvel emprunt de 3.4 millions afin de financer le préavis 51/26 « Création place jeux pour les enfants et terrain de football synthétique »

Finalement les coûts prévus sur les bâtiments du patrimoine financier sont en baisse de CHF 19'200. Par ailleurs, à la suite d'une analyse approfondie des investissements financés par l'emprunt, le montant de CHF 9'600 relatif aux imputations internes a été supprimé.

3.2.5 Attributions aux fonds et aux financement spéciaux (35)

Cette rubrique correspond aux différentes dotations aux fonds de réserves, que ce soit pour les égouts, les déchets ou le port (principe du compte affecté), les fonds de rénovation ou de renouvellement, le fonds pour le développement durable ou encore pour le compte affecté du port. Cette rubrique est en baisse de CHF 3'500, soit 2.1%.

3.2.6 Charges de transferts (36)

Il s'agit de notre rubrique de charges la plus importante, car elle regroupe les participations à des charges cantonales et intercommunales. Le tableau ci-après détaille les participations relevant des natures « dédommagement à des collectivités publiques » (361) et « péréquation financière intercommunales » (362).

76.4% des charges courantes de la Commune résultent de participations cantonales ou intercommunales, sur lesquelles la marge de manœuvre directe de la Municipalité demeure limitée.

Les quatre postes ci-dessous représentent à eux seuls 73.0% des charges courantes expliquant ainsi l'essentiel du poids des charges cantonales et intercommunales :

- NPIV : 57,4%.
- APEJ : 10.9%
- Police Nyon Région : 2.5%
- SITSE : 2.2%

Les mécanismes de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise ainsi que son évolution sont explicités au point 3.3. Il convient de noter que la progression de cette charge en 2027 reflète notre attente de croissance de la population car tous les éléments de la NPIV sont influencés par le nombre d'habitants pour la commune.

Concernant l'APEJ, et étant donné que nous ne disposons pas du budget 2027 de l'APEJ tous les postes qui y sont relatifs sont difficiles à estimer. Basé sur différents éléments nous avons fait notre meilleure appréciation. Ils sont par ailleurs également impactés par nos attentes de croissance de notre population.

Finalement il convient de préciser que les charges liées au SITSE sont compensées par les revenus provenant des taxes d'eau et d'épuration.

Comptes	Libellés	Budget 2027	%	Budget 2026	Diff. B27/B26	Comptes 2025
3611	**Charges cantonales**					
02230.3611.00	Participation sécurité informatique canton-communes	1 500	0.01%	1 500	-	1 445
11101.3611.00	Police cantonale (NPIV)	79 000	0.35%	77 000	2 000	74 955
21400.3611.00	Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)	23 500	0.10%	23 500	-	23 323
29900.3611.00	Office d'orientation scolaire et professionnelle	3 600	0.02%	3 500	100	3 540
54500.3611.00	Fondation pour l'accueil de jour des enfants - FAJE	12 750	0.06%	12 500	250	12 275
61500.3611.00	Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), service hivernal	3 500	0.02%	1 000	2 500	3 463
63100.3611.00	Etat de Vaud - DGE, redevance annuelle Port	2 600	0.01%	2 600	-	2 557
Total 3611	**Charges cantonales totales**	**126 450**		**121 600**	**4 850**	**121 557**
3612	**Charges associations et sociétés intercommunales**					
11100.3612.00	Participation Police intercommunale (Police Nyon-Région)	566 200	2.52%	523 000	43 200	472 477
15000.3612.00	Participation au groupement SDIS	105 000	0.47%	100 000	5 000	99 045
16201.3612.00	Participation aux organisations régionales de protection civile (ORPC)	55 000	0.24%	50 000	5 000	51 691
21801.3612.00/21990.3612.00 219900.3612.04	Accueil parascolaire primaire et accueil vacances (APEJ)	247 300	1.10%	219 000	28 300	207 624
21801.3612.01/21990.3612.02	Accueil en milieu familial parascolaire (APEJ)	14 500	0.06%	15 450	-950	12 135
21960.3612.00	Participation activités sportives TS	205 000	0.91%	125 000	80 000	50 988
21990.3612.05/21200.3612.00	Participation groupement scolaire primaire (APEJ)	765 000	3.40%	720 000	45 000	691 407
21990.3612.06/21300.3612.00	Participation groupement scolaire secondaire (APEJ)	751 000	3.34%	750 000	1 000	743 763
32101.3612.00	Bibliothèque scolaire de Terre Sainte (APEJ)	17 000	0.08%	16 000	1 000	16 255
32900.3612.00	Participation au Pot commun de Terre Sainte	38 000	0.17%	-	38 000	-
34210.3612.00	Ludothèque scolaire Terre Sainte	17 000	0.08%	16 000	1 000	16 254
35001.3612.00	Paroisse catholique de Nyon	13 500	0.06%	13 500	-	11 598
35001.3612.01	Paroisse protestante allemande de la Côte	500	0.00%	500	-	270
43301.3612.00	Clinique dentaire scolaire	11 000	0.05%	11 000	-	9 820
43301.3612.01	Service médical des écoles (APEJ)	1 500	0.01%	-	1 500	-
54400.3612.00/21990.3612.03	Jeunes et travail social de proximité (APEJ)	39 000	0.17%	38 000	1 000	36 601
54500.3612.00/21990.3612.01	Accueil préscolaire (APEJ)	519 000	2.31%	440 000	79 000	436 829
54500.3612.01/21990.3612.02	Accueil en milieu familial préscolaire (APEJ)	82 500	0.37%	87 550	-5 050	68 765
57900.3612.00	Espace prévention La Côte	3 700	0.02%	3 700	-	3 683
57900.3612.01	Action sociale Nyon-Rolle - ARAS	7 000	0.03%	7 000	-	5 769
72000.3612.00	Services Industriels de Terre Sainte et Environs (SITSE)	485 000	2.16%	485 000	-	470 241
77101.3612.00	Centre funéraire de Nyon	5 000	0.02%	5 000	-	4 553
79002.3612.00	Région de Nyon	59 000	0.26%	62 000	-3 000	61 375
79002.3612.01	Région de Nyon participation financière à des études régionales	2 000	0.01%	6 000	-4 000	1 720
82000.3612.00	Groupement forestier La Dôle	21 000	0.09%	19 500	1 500	16 837
84000.3612.00	Rétrocession taxe de séjour à Région de Nyon	11 000	0.05%	10 500	500	10 481
Total 3612	**Charges intercommunales totales**	**4 041 700**		**3 723 700**	**318 000**	**3 500 180**
3614	**Charges entreprises publiques**					
42200.3614.00	Société de sauvetage du Lac Léman	5 000	0.02%	5 000	-	4 563
73000.3614.00	Sadec SA	16 000	0.07%	16 000	-	15 618
Total 3612	**Charges entreprises publiques totales**	**21 000**		**21 000**	**-**	**20 181**
Total 361	**Charges cantonales et intercommunales totale**	**4 189 150**		**3 866 300**	**322 850**	**3 641 918**
362	**Péréquation financière et charges au canton**					
62100.3621.00	Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), participation aux transports publics	155 000	0.69%	155 000	-	133 670
93001.3621.00	Cohésion sociale (NPIV)	2 542 000	11.31%	2 460 000	82 000	2 418 210
93000.3622.00	Solidarité principale (NPIV)	9 218 000	41.02%	9 143 000	75 000	9 369 425
93000.3622.02	Prélèvements sur impôts conjoncturels (NPIV)	-14 800	-0.07%	-14 900	100	136 323
93000.3622.03	Compensation des charges des villes (NPIV)	1 077 000	4.79%	1 046 500	30 500	1 048 277
Total 362	**Péréquation financière et charges au canton t**	**12 977 200**		**12 789 600**	**187 600**	**13 105 904**
Total 361 et 362	**Total des charges cantonales/intercommunale**	**17 166 350**		**16 655 900**	**510 450**	**16 747 822**
	Charges totales (sans imputations internes)	**22 981 234**		**22 014 480**	**966 754**	**22 732 773**
	En % des charges totales	**74.70%**		**75.66%**	**52.80%**	**73.67%**
	Charges courantes	**22 469 294**		**21 591 980**	**877 314**	**22 294 046**
	En % des charges courantes	**76.40%**		**77.14%**	**58.18%**	**75.12%**

3.2.7 Charges extraordinaires (38)

Les charges extraordinaires correspondent notamment à l'attribution d'un éventuel excédent de revenus à des fonds de réserve spécifiques. Cette rubrique est renseignée uniquement lors de la clôture des comptes, ainsi aucune charge ne figure au budget.

3.2.8 Imputations internes (39)

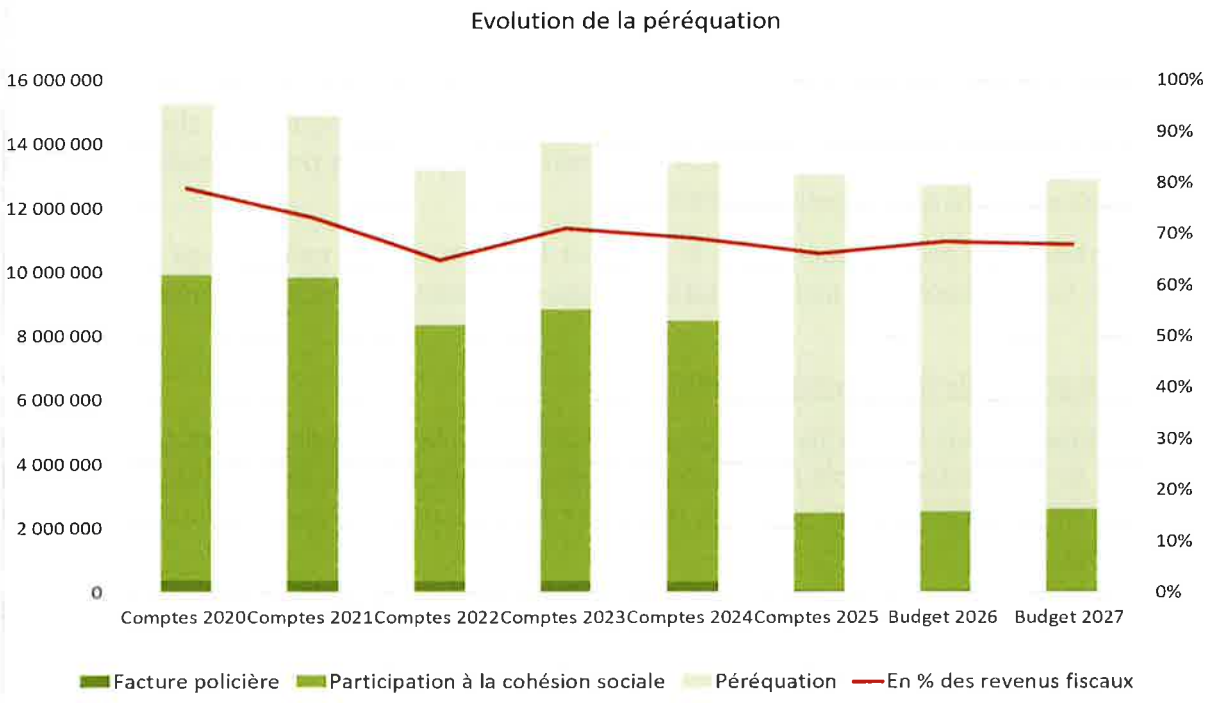
Les imputations internes sont des écritures comptables qui permettent de transférer des coûts ou des produits entre différents services de la commune.

La hausse de CHF 63'980 (+4.48%) s'explique notamment par la hausse des coûts d'intérêts.

3.3 Architecture de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) et les impacts sur notre budget

3.3.1 Récapitulatif des coûts de la NPIV

La Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est en place depuis le 1er janvier 2025. Un historique depuis 2020 est présenté ci-dessous. Pour mémoire, le calcul et la composition de l'ancienne péréquation était différente. Depuis l'introduction de la NPIV en 2025, la Commune peut mieux disposer de ses ressources financières.



Charges péréquatives et revenus fiscaux	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
Péréquation des ressources	9 203 200	9 128 100	9 505 748
Péréquation des besoins des villes	1 077 000	1 046 500	1 048 277
Compensation transitoire	-	-	-
Participation à la cohésion sociale	2 542 000	2 460 000	2 418 210
Facture policière	79 000	77 000	74 955
Total des charges péréquatives	**12 901 200**	**12 711 600**	**13 047 190**
Revenus fiscaux totaux	**-18 995 000**	**-18 560 500**	**-19 693 798**
En % des revenus fiscaux totaux	**67.9%**	**68.5%**	**66.3%**
Revenus fiscaux ordinaires*	-18 003 000	-17 570 500	-18 129 856
Part des revenus fiscaux ordinaires	64.4%	64.8%	61.0%
Revenus fiscaux conjoncturels**	-992 000	-990 000	-1 563 942
Part des revenus fiscaux conjoncturels	3.5%	3.7%	5.3%

**Impôt sur : revenu, fortune, à la source, sur la dépense, bénéfice, capital, foncier, complémentaires sur immeubles*

***Droits de mutation, impôt sur les successions et donations, gains immobiliers et impôt frontaliers.*

3.3.2 Mécanismes de la NPIV

Le rapport de synthèse de la Direction générale des affaires institutionnelles (DGAIC) du 25 juin 2026 sur le décompte prévisionnel 2027 détaille les données, bases légales et méthodes de calcul. Nous présentons ici uniquement les mécanismes qui concernent directement la Commune et leur incidence budgétaire.

La NPIV repose sur quatre piliers : péréquation des ressources, péréquation des besoins structurels (ne concerne pas Crans), compensation des charges particulières des villes et factures cantonales (cohésion sociale et facture policière).

Dans nos prévisions pour la NPIV, nous retenons une population de 2'550 habitants.

3.3.2.1 Péréquation des ressources

Ce pilier de la nouvelle péréquation vise à atténuer les disparités fiscales entre les communes consécutives à des différences de capacité financière. Cette dernière est mesurée via l'indicateur du revenu fiscal standardisé (RFS). La péréquation des ressources comprend trois instruments : la solidarité principale, la dotation minimale (ne concerne pas Crans) et les prélèvements conjoncturels.

Revenu fiscal standardisé (RFS)

Le revenu fiscal standardisé (RFS) correspond au revenu théorique que chaque commune générerait si elle appliquait le coefficient d'imposition moyen (67.4 pour le budget 2027), ainsi qu'un taux standard de 1‰ pour l'impôt foncier.

Dans le décompte prévisionnel 2027, le RFS par habitant moyen cantonal est de CHF 3'428. Celui de Crans, basé sur nos estimations fiscales présentées précédemment, est de CHF 7'946.40.

Solidarité principale (compte 93000.3622.00)

Les communes dont le RFS par habitant est supérieur à la moyenne versent par habitant un montant correspondant à 80% de l'écart à la moyenne. En revanche, les communes dont le RFS par habitant est inférieur à la moyenne reçoivent un montant correspondant à 80% de l'écart à la moyenne.

Concrètement, notre RFS est supérieur à la moyenne de CHF 4'518. De ce fait, nous devons verser CHF 9'218'000.

Prélèvements conjoncturels (compte 93000.3622.02)

Toutes les communes versent dans un pot commun 50% des recettes issues des droits de mutation, de l'impôt sur les successions et les donations et de l'impôt sur les gains immobiliers, ainsi que 30% de l'impôt des frontaliers. Après déduction du coût de gestion du système de péréquation les montants restants sont ensuite répartis en francs par habitant entre les communes.

Concrètement, notre contribution au pot commun est de CHF 487'600 et la restitution totale est de CHF 502'322, nous obtenons donc un revenu de CHF 14'800.

3.3.2.2 Compensation des charges particulières des villes

Ce pilier compense les villes pour des services bénéficiant à une population plus large que la leur. Il comprend une compensation selon la population et une compensation des parts communales aux déficits des lignes de trafic urbain.

Compensation selon la population

Cet instrument attribue des montants à chaque commune sur la base de paliers de population progressifs : plus la population d'une commune est élevée, plus elle reçoit de francs par habitant. Cette compensation est financée par les communes avec une répartition en francs par habitant.

Le coût total des charges des villes est de CHF 601.19 par habitant, soit un total de CHF 1'533'000 pour notre Commune. Notre compensation (revenu) pour 2'550 habitants est de CHF 713'700.

Compensation des déficits des lignes de trafic urbain

Cet instrument compense les communes qui participent au financement des déficits d'exploitation des lignes de trafic urbain, cela à hauteur de 60% desdits déficits d'exploitation avec une répartition en francs par habitant.

Notre participation pour 2'550 habitants aux déficits des lignes de trafic urbain est de CHF 257'700.

Notre coût net total pour les charges particulières des villes est donc de CHF 1'077'000

3.3.2.3 Factures cantonales (cohésion sociale et facture policière)

Les factures cantonales correspondent à la part des communes aux charges relatives à des tâches conjointes avec l'Etat ou qui sont accomplies par l'Etat sur délégation des communes. La cohésion sociale appartient à la première catégorie tandis que les missions générales de police à la deuxième.

Participation à la cohésion sociale (PCS), compte 93001.3621.00

La PCS vise à faire participer les communes au financement des dépenses en faveur de la cohésion sociale cantonale. Les régimes sociaux concernés sont énumérés dans la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF).

Avec la NPIV la répartition se fait à présent en francs par habitant (soit CHF 997 par habitant). Notre coût est donc de CHF 2'542'000.

Facture policière (compte 11101.3611.00)

La facture policière vise à répartir entre les communes les charges liées au financement des missions générales de police (MGP) accomplies par la Police cantonale en leur faveur et / ou à leur place.

Le montant de la facture policière se répartit comme suit entre les communes :

- 35% de la facture (CHF 26,8 millions) concerne le socle sécuritaire commun. Ce montant est supporté par toutes les communes et revient à environ 31 francs par habitant.
- 65% de la facture (CHF 49,7 millions) concerne le coût des MGP des communes qui ont délégué ces missions à la Police cantonale. Ce montant est réparti uniquement entre les communes délégatrices, 50% selon la population et 50% selon la population pondérée. Le coût par habitant varie entre CHF 118 pour une commune délégatrice de moins de 1'000 habitants et CHF 163 pour une commune délégatrice d'environ 14'000 habitants.

Le point n°1 nous revient à un coût de **CHF 79'000**. Le point n°2 ne nous concerne pas car nous faisons partie de la Police Région Nyon.

3.4 Résultat échelonné

Après avoir présenté les principales charges et revenus par nature, le tableau ci-après en propose une synthèse, en mettant en évidence les différents niveaux de résultat du budget 2027.

Le compte de résultats est structuré en cinq niveaux : résultat d'exploitation, résultat financier, résultat opérationnel, résultat extraordinaire et résultat total.

Le résultat d'exploitation regroupe les charges et revenus liés aux activités courantes de la Commune et à l'exercice de ses missions. Le résultat financier reflète principalement la gestion du patrimoine financier, notamment les charges et revenus des immeubles locatifs ainsi que les intérêts et dividendes.

Le résultat opérationnel correspond à l'addition des résultats d'exploitation et financier et permet ainsi d'apprécier le résultat des activités ordinaires de la Commune.

Le résultat extraordinaire comprend les opérations qui ne relèvent pas directement de l'activité courante, notamment les attributions et prélèvements sur les préfinancements ainsi que sur la réserve de politique budgétaire.

Cette présentation permet ainsi de distinguer clairement le fonctionnement courant de la Commune, la gestion de son patrimoine financier et l'utilisation des réserves et préfinancements, afin de mieux comprendre la formation du résultat final.

Sur la base des éléments présentés précédemment il ressort de ce budget 2027 une prévision de **déficit de CHF 780'644**.

Résultat échelonné			Budget	Comptes
Budget 2027			2026	2025
30	Charges de personnel	-2 703 100.00	-2 436 850.00	-2 200 977.40
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-2 101 364.00	-2 173 630.00	-1 979 645.58
33	Amortissements du patrimoine administratif	-350 140.00	-257 200.00	-250 334.85
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-161 800.00	-165 300.00	-188 391.83
36	Charges de transfert	-17 387 600.00	-16 749 900.00	-16 831 522.34
37	Subventions redistribuées	0.00	-0.00	0.00
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)	**-22 704 004.00**	**-21 782 880.00**	**-21 450 872.00**
40	Revenus fiscaux	18 540 000.00	18 095 500.00	19 384 069.06
41	Patentes et concessions	750.00	1 000.00	766.45
42	Taxes et redevances	1 209 400.00	1 579 850.00	1 229 470.68
43	Revenus divers	6 000.00	6 000.00	6 070.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	365 440.00	244 000.00	251 891.80
46	Revenus de transferts	1 010 350.00	654 000.00	823 806.05
47	Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)	**21 131 940.00**	**20 580 350.00**	**21 696 074.04**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**-1 572 064.00**	**-1 202 530.00**	**245 202.04**
34	Charges financières (-)	-277 230.00	-231 600.00	-321 044.08
44	Revenus financiers (+)	990 970.00	976 400.00	1 008 603.45
	RESULTAT FINANCIER	**713 740.00**	**744 800.00**	**687 559.37**
	RESULTAT OPERATIONNEL	**-858 324.00**	**-457 730.00**	**932 761.41**
38	Charges extraordinaires (-)	0.00	0.00	-895 000.00
48	Revenus extraordinaires (+)	77 680.00	26 900.00	28 095.20
	RESULTAT EXTRAORDINAIRE	**77 680.00**	**26 900.00**	**-866 904.80**
	RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	**-780 644.00**	**-430 830.00**	**65 856.61**

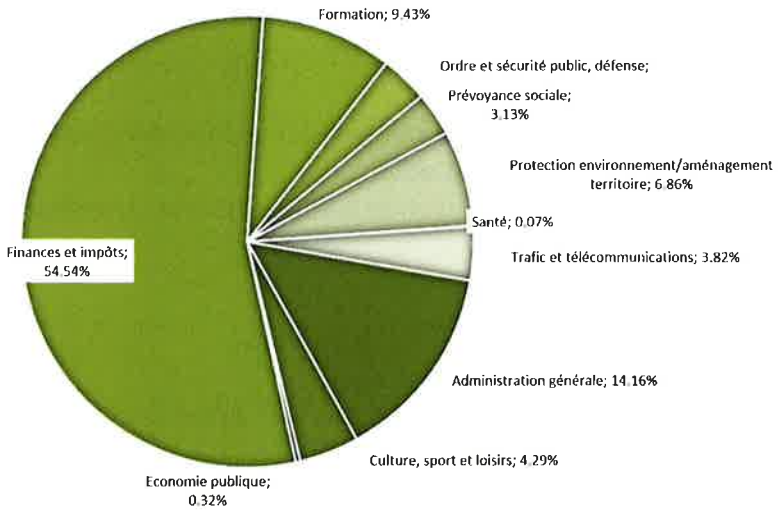
4 Classification fonctionnelle

4.1 Structure et définition des charges et revenus selon la classification fonctionnelle

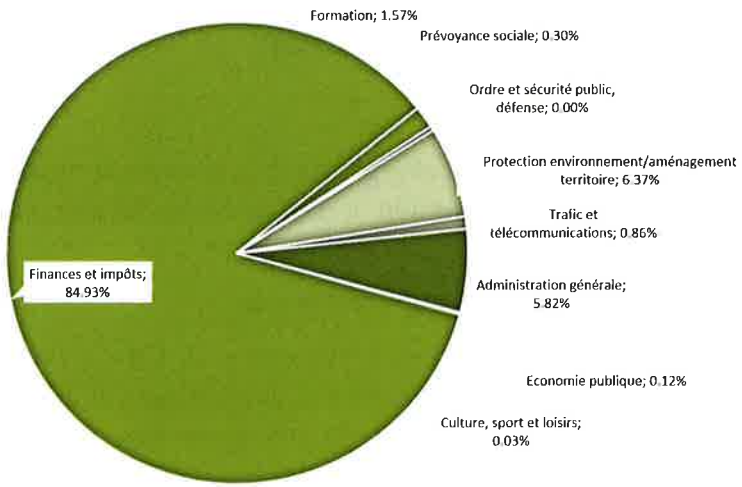
Précédemment, les revenus et les charges ont été présentés selon une approche par nature, permettant d'identifier les différents types de dépenses et de recettes. Dans ce chapitre, l'analyse se poursuit selon une approche fonctionnelle, qui permet de comprendre à quelles missions et domaines d'activité de la Commune ces charges et revenus sont affectés.

Les graphiques ci-dessous présentent ainsi la répartition des charges de CHF 24'472'164 et la répartition des revenus de CHF 23'691'520 du budget 2027 entre les différentes fonctions publiques de la Commune. A noter que les imputations internes de CHF 1'490'930 sont compris dans le total.

Charges budget 2027 selon la classification fonctionnelle



Revenus budget 2027 selon la classification fonctionnelle



Résultat par fonction	Budget 2027			Budget 2026			Diff. B27/B26	Comptes 2025		
	Charges	Revenus	Résultat	Charges	Revenus	Résultat	Résultat	Charges	Revenus	Résultat
0. Administration générale	3 465 900	1 379 500	-2 086 400	3 339 450	1 435 450	-1 904 000	-182 400	3 099 644	1 397 252	-1 702 392
1. Ordre et sécurité public, défense	829 400	800	-828 600	766 900	1 000	-765 900	-62 700	715 781	864	-714 916
2. Formation*	2 307 400	371 000	-1 936 400	2 809 300	454 400	-2 354 900	418 500	2 602 955	440 874	-2 162 082
3. Culture, sport et loisirs	1 049 372	6 050	-1 043 322	921 480	10 800	-910 680	-132 642	819 770	6 125	-813 645
4. Santé	17 500	-	-17 500	16 000	-	-16 000	-1 500	14 383	-	-14 383
5. Prévoyance sociale*	766 140	71 400	-694 740	25 700	-	-25 700	-669 040	34 225	-	-34 225
6. Trafic et télécommunications	933 782	202 700	-731 082	901 500	202 500	-699 000	-32 082	868 999	205 187	-663 813
7. Protection environnement / aménagement territoire	1 678 640	1 510 140	-168 500	1 500 300	1 339 500	-160 800	-7 700	1 491 425	1 393 518	-97 906
8. Economie publique	77 840	29 350	-48 490	75 900	33 850	-42 050	-6 440	56 158	32 563	-23 595
9. Finances et impôts	13 346 190	20 120 580	6 774 390	13 084 900	19 533 100	6 448 200	326 190	14 438 141	20 665 099	6 226 958
Total	**24 472 164**	**23 691 520**	**-780 644**	**23 441 430**	**23 010 600**	**-430 830**	**-349 814**	**24 141 482**	**24 141 482**	**-0**

*Les variations de ces fonctions résultent en partie de reclassements liés au passage au MCH2 et ne correspondent donc pas intégralement à une variation réelle des prestations

4.2 Administration générale

Charges

L'administration générale représente 14,2 % des charges totales et constitue le deuxième poste budgétaire. Elle regroupe le fonctionnement des services communaux, le complexe communal, la salle communale, l'administration, les autorités politiques et les fonctions de support.

L'augmentation de CHF 126'450 (+3,8 %) s'explique notamment par :

- Charges de personnel en hausse de CHF 147'000 (explications plus détaillées au point 3.2.1)
- Frais informatiques en baisse générale de CHF 35'000 notamment sur le remplacement du site internet prévu dans le budget 2026.
- Entretien du complexe communal et de la salle communale en hausse de CHF 11'100.

Revenus

Le montant de **CHF 1'379'500** est composé comme suit :

- Imputations internes pour CHF 1'256'100.
- Loyers pour les terrains, complexe communal et salle communale pour CHF 74'400
- Émoluments contrôle des habitants et naturalisations pour CHF 38'000
- Divers revenus et remboursements de frais pour CHF 11'000

La baisse de CHF 55'950 par rapport au budget 2026 provient principalement des prélèvements des fonds.

4.3 Ordre et sécurité publics, défense

Charges

Cette rubrique, qui représente 3,4 % des charges totales, comprend notamment la surveillance des bâtiments communaux, la participation à Police Nyon Région et la facture policière découlant de la NPIV.

La hausse de CHF 62'500 (+8,2%) s'explique comme suit :

- La participation à Police Nyon-Région augmente de CHF 43'200 : selon le projet de préavis, les charges de personnel progressent de CHF 1,02 million (+7,3 %), notamment en raison du recrutement escompté de six nouveaux aspirants, six policiers en formation, de nouveaux postes d'intendant et d'assistant de sécurité publique.
- La participation au stand de tir de La Rippe augmente de CHF 7'500 en raison de travaux sur la façade et de travaux acoustiques dans la buvette du stand.

- La participation au SDIS et à l'ORPC augmente de CHF 5'000 chacun. Augmentation liée à leur budget et l'évolution de la population.

Revenus

Le montant de CHF 800 correspond aux patentes boissons et tabac ainsi qu'une participation du Canton pour l'alarme à la protection civile.

4.4 Formation

Charges

Cette rubrique représente 9,4 % des charges et regroupe principalement les participations à l'APEJ pour l'enseignement des degrés 1 à 11 (primaire et secondaire obligatoires) ainsi que les coûts liés à notre bâtiment scolaire.

La variation de cette fonction s'explique notamment par les reclassements comptables des rubriques de l'APEJ liés à leur passage au MCH2. Le bâtiment de la crèche figure désormais dans la rubrique « Prévoyance sociale ».

Etant donné que nous ne disposons pas du budget 2027 de l'APEJ ce poste, ainsi que tous les autres liés à l'APEJ sont difficiles à quantifier. Ainsi basé sur le budget 2026, les comptes 2025, ainsi que différentes informations complémentaires nous avons fait une estimation qui tient également compte de la croissance de notre population et du nombre d'enfants pris en charges par l'APEJ.

La participation à l'APEJ est calculée pour moitié selon la population et pour moitié selon le nombre d'élèves scolarisés et les heures prestées dans les secteurs préscolaire et parascolaire. La croissance anticipée de notre population augmente ainsi mécaniquement notre participation.

Finalement il convient de noter que la méthode d'imputation interne des frais d'administration et de services généraux d'ARSCO a été revue et conduit à une nouvelle répartition entre la part prise en charge par l'APEJ et la participation directe des communes. Cela ne modifie pas le montant des charges mais aboutit à une réduction des charges refacturées à l'APEJ, ces dernières étant en revanche refacturées directement aux communes.

Revenus

Le montant de CHF 371'000 est composé des revenus liés au bâtiment scolaire, de la salle de gymnastique, de l'UAPE et du remboursement des coûts de nettoyage.

La différence de CHF 83'400 par rapport au budget 2026 provient essentiellement de la reclassification de la crèche dans la rubrique « Prévoyance sociale ».

4.5 Culture, sport et loisirs

Charges

Cette rubrique représente 4,3 % des charges totales et comprend notamment les coûts liés à nos infrastructures sportives (football, tennis, skatepark, etc.) ainsi que toutes les charges d'amortissements liés au réaménagement de la zone sports/loisirs projet « Parc Grand Pré ».

La hausse de CHF 127'892 (+13.9%) provient notamment du nouvel amortissement de CHF 89'000 et des intérêts de CHF 49'090 pour le terrain synthétique et la place de jeux (préavis 51/26).

Par ailleurs des discussions sont en cours pour réintégrer le Pot commun de Terre Sainte. Le coût exact n'est pas encore connu, mais en cas de réintégration, environ CHF 12'000 de

subventions directes à certaines sociétés de Terre Sainte ne seraient plus versés via la rubrique 32900.3636.00, leur soutien passant par le Pot commun pour lequel nous verserions une contribution unique. La rubrique « Participation au Pot commun de Terre Sainte » (32900.3612.00) prévoit ainsi CHF 38'000, qui représenterait la charge supplémentaire envisagée.

Au budget 2026 les frais de réceptions et manifestations étaient sous la rubrique culture, mais suite à une adaptation de notre plan comptable déjà effectué avec les comptes 2025, cette rubrique a été ventilé dans la rubrique 1er août, repas des séniors (prévoyance sociale), Frais réceptions, manifestations et représentations (administration générale).

Revenus

Les CHF 6'050 sont composés des cotisations des membres à la bibliothèque scolaire (CHF 6'000) et la location du temple (CHF 50).

4.6 Santé

Charges

Cette rubrique représente 0.1% des charges totales regroupe notre participation au sauvetage du Lac Léman, à la clinique dentaire scolaire et la participation au service médical des écoles (APEJ).

4.7 Prévoyance sociale

Charges

Ce poste, qui représente 3,1 % du budget total, regroupe les charges du préscolaire (APEJ et bâtiment de la crèche) ainsi que différentes prestations pour la jeunesse et les familles

La variation de cette fonction s'explique principalement par les reclassements comptables des rubriques de l'APEJ liés à leur passage au MCH2. Le bâtiment de la crèche est désormais dans cette rubrique, auparavant il figurait dans la rubrique « Formation ».

Revenus

Le montant de CHF 71'400 correspond au loyer de la crèche. Auparavant, il figurait dans la rubrique « Formation ».

4.8 Trafic et télécommunications

Charges

Les coûts de 3.8% représentent l'entretien de notre réseau routier, y compris l'éclairage public, notre participation aux transports publics ainsi que tous les coûts liés à notre port.

L'augmentation de CHF 32'282 (+3.6%) est principalement liée à des travaux d'entretien routier destinés à la remise en état de certaines routes, de trottoirs et d'arrêts de bus.

Revenus

Le montant de CHF 202'700 est composé comme suit :

- Revenus du Port pour CHF 181'200
- Imputations internes pour CHF 11'000
- Vente tickets CFF/CGN pour CHF 10'500

Les revenus sont stables par rapport aux années antérieures, comptes et budgets.

4.9 Protection de l'environnement et à l'aménagement du territoire

Charges

Les dépenses consacrées à ce poste atteignent 6.9 % du budget total. Ce poste comprend notamment les coûts liés au traitement des eaux usées et eaux claires, à la gestion des déchets, au plan climat (subvention communale) ainsi qu'à l'aménagement du territoire (police des constructions).

Dans le budget 2026 le montant des subventions qui pouvaient être accordées par notre fonds pour le développement durable n'était pas inscrit. Ainsi la hausse de CHF 178'340 (11.9%) provient principalement du montant total de CHF 124'000 des subventions qui peuvent être allouées (maximum selon les directives) au titre des subventions CECB Plus, transports publics, des vélos mécaniques et électriques, de la lutte contre les nids de frelons asiatiques, des installations photovoltaïques et des pompes à chaleur. Ces dépenses sont compensées par un prélèvement de même montant sur le fonds pour le développement durable et sont donc sans incidence nette sur le résultat budgétaire 2027.

Une modification de la répartition des imputations internes intervient également dans l'évolution de cette rubrique.

Revenus

Le montant de CHF 1'510'140 est composé comme suit :

- Revenus liés aux taxes périodiques et uniques pour l'épuration pour CHF 530'000
- Revenus liés à la déchetterie pour CHF 382'700
- Prélèvements aux fonds de réserve pour l'épuration pour CHF 241'440 (afin de couvrir les charges de ce compte fermé).
- Imputations internes pour CHF 143'000
- Prélèvement sur le fonds de réserve développement durable pour CHF 124'000
- Revenus liés à la police des constructions pour CHF 89'000

La variation de CHF 170'640 s'explique notamment par le prélèvement de CHF 124'000 au fonds développement durable qui n'était pas prévu au budget 2026. A noter qu'au moment du bouclement des comptes les prélèvements sur le fonds développement durable correspondra aux montant des subventions effectivement allouées.

4.10 Économie publique

Charges

Cette rubrique à **0.3%** du budget total représente nos coûts pour nos alpages, le chalet Pré aux Bœufs, Chalet Poêle-Chaud, nos forêts, le tourisme et les bornes de recharge électriques.

Les charges sont constantes. Depuis 2026, la sous-rubrique « Bornes de recharge » a été créée suite à la réalisation du préavis 50/25.

Revenus

Le montant de **CHF 29'350** est composé comme suit :

- Taxe de séjour pour CHF 12'500
- Loyers des terrains d'alpage pour CHF 10'350

- Revenus bornes de recharges électriques pour CHF 3'500
- Vente de bois de nos forêts pour CHF 3'000

La diminution de **CHF 8'500** par rapport au budget 2026 s'explique par la suppression du prélèvement relatif au Poêle Chaud, désormais comptabilisé en tant que préfinancement (99000.4893.03). Cette baisse est partiellement compensée par la nouvelle rubrique « bornes de recharge », introduite à la suite de la réalisation des travaux prévus dans le préavis 50/25.

4.11 Finances et impôts

Charges

Avec 54.5 % des dépenses totales, la fonction « Finances et impôts » constitue de loin le principal poste du budget communal. Cette part élevée s'explique essentiellement par les mécanismes de la nouvelle péréquation financière intercommunale vaudoise (NPIV) et comprend la péréquation financière intercommunale et la participation à la cohésion sociale. A elle seule, la NPIV représente environ 52.7% du budget 2027. Le solde de cette fonction comprend principalement les intérêts et frais bancaires ainsi que les charges liées au patrimoine financier[6].

L'augmentation de CHF 261'290 (+2%) est due principalement aux charges péréquatives supplémentaires de CHF 187'600 et aux intérêts supplémentaires 64'330.

Revenus

Le montant de CHF 20'120'580 est composé comme suit :

- Revenus fiscaux (y.c. intérêts de retard) pour CHF 19'155'000
- Revenus de nos bâtiments du patrimoine financier pour CHF 708'620
- Imputations internes intérêts pour CHF 80'830
- Prélèvement aux préfinancements[7] pour CHF 77'680
- Romande Energie, taxe usage du sol pour CHF 75'000
- Intérêts et dividendes (notamment Romande Energie) pour CHF 22'450
- Divers CHF 1'000

Pour expliquer la variation de CHF 587'480, il convient de relever que CHF 434'500 proviennent des revenus fiscaux. Le détail ainsi que la méthode de calcul sont présentés au point 3.1.1.

Par ailleurs, un emprunt supplémentaire de CHF 3'400'000 a été contracté, entraînant une augmentation des imputations internes d'intérêts de CHF 60'830.

Enfin, les préfinancements ont augmenté de CHF 77'680. Cette augmentation découle de l'attribution effectuée dans le cadre des comptes 2025.

---

[6] Le patrimoine financier d'une commune vaudoise désigne l'ensemble des biens, des valeurs et des placements qui ne servent pas directement à l'accomplissement des tâches publiques de la collectivité, mais qui peuvent être réalisés ou aliénés (vendus) sans entraver le fonctionnement de l'administration communale

[7] un préfinancement consiste à mettre de côté une partie de l'excédent de revenu pour financer à l'avance une dépense ou un projet futur. Il est comptabilisé comme une réserve affectée à un objectif précis

5 Budget d'investissements

5.1 Introduction budget d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues par la Municipalité pour **l'année 2027** feront, si ce n'est pas déjà le cas, l'objet d'un préavis soumis au Conseil communal.

Le plan des investissements 2027–2031 est présenté avec le budget, les investissements pour 2027 sont en revanche listés ci-après. Après un long travail de préparation différents projets arrivent à maturité et seront donc soumis au Conseil Communal en 2027. Ces projets concernent la rénovation de l'administration communale, la création d'une boucle d'anergie pour chauffer les bâtiments de l'administration communale, de l'école et du Grand Pré 23, et finalement la poursuite du projet de parc du Grand Pré.

À moins de percevoir des revenus fiscaux conjoncturels[8] exceptionnels, les investissements prévus en 2027 devront être financés par l'emprunt. Il en ira de même pour les investissements prévus au cours des années suivantes.

Toutefois, l'historique montre que la marge brute d'autofinancement de la Commune s'est élevée en moyenne à CHF 1'394'718 par année entre 2021 et 2025. Il est dès lors raisonnable de considérer qu'une partie des investissements pourra être financée par les ressources propres de la Commune, mais surtout que nous serons en mesure de rembourser les emprunts qui seront contractés.

La nouvelle législation, fondée sur les normes MCH2[9], nous impose, dès 2027, de présenter un budget des investissements selon un modèle bien défini. Le document intitulé « Budget des investissements 2027 », annexé au présent préavis, recense uniquement les dépenses d'investissement que nous prévoyons de réaliser au cours de l'année 2027 avec comparaison au budget 2026 et aux comptes 2025.

[8] Droits de mutation, impôt sur les successions et donations, gains immobiliers et impôt frontaliers.
[9] Nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération pour le secteur public

Plan d'investissement 2027	Chf
Bâtiments communaux	**4'000'000.-**
- Crédit d'étude rénovation du Centre communal préavis 37/25, solde	200'000.-
- Grand Pré 25 – rénov. CC (bureaux, biblioth., rythm., gymast)	1'250'000.-
- Grand Pré - rénovation énergétique CC (sans Chauffage &PV)	750'000.-
- Réseau d'anergie et PAC 5 bâtiments zone du Grand Pré	1'800'000.-
Sport – Zones loisirs	**2'806'000.-**
- Club House football	2'162'000.-
- Espace pétanque	454'000.-
- Club House tennis	150'000
- Aménagement tennis et padel	40'000.-
Routes	**530'000.-**
- Rte Eysins - Réfection trottoir	450'000.-
- Entretien réseau routier	80'000.-
Infrastructures Publiques	**500'000.-**
- Eclairage public – mise aux normes (maintenance)	200'000.-
- Eclairage public – LED et commande à distance	300'000.-
Aménagement portuaire	**250'000.-**
- Dragage du port	200'000.-
- Changement des chaines des pontons et des relies d'amarrage	50'000.-
Traitement des Eaux usées	**250'000.-**
- Travaux de réfection des collecteurs EC/EU	250'000.-
Total des investissements pour 2027 :	**8'336'000.-**
	=========

6 Conclusion

Le budget 2027 se caractérise par une progression des recettes fiscales ordinaires, mais également par une hausse des charges de transfert (NPIV, enfance), des charges de personnel et des conséquences financières des investissements déjà votés. Fondé sur une estimation prudente des revenus et des enveloppes de charges suffisantes pour couvrir les besoins prévisibles, il présente un excédent de charges de CHF 780'644. Dans un contexte marqué par un programme d'investissements important, la Municipalité continuera de suivre attentivement l'évolution des recettes fiscales, de l'endettement et des charges sur lesquelles elle dispose d'une marge de manœuvre.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu — le préavis No 03/26 concernant le projet de Budget 2027 ;

Ouï — le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;

Attendu — qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. d'approuver le budget pour l'année 2027 prévoyant un excédent de charges de CHF 780'644.00

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 septembre 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 26 octobre 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic — La Secrétaire

Henri Bossert — Pascaline Keller

MUNICIPALITÉ 1299 CRANS

Annexes:

1. Le « Budget 2027 selon la classification fonctionnelle »
2. Le « Budget 2027 selon la classification par nature »
3. Le « Budget des investissements 2027 selon la classification fonctionnelle »
4. Le résultat échelonné
5. Le plan d'investissement révisé 2027-2031